



PARTOUT POUR TOUS

ORANGE

# La LETTRE de l'ÉPARGNE et de l'actionnariat salarié

## Investissement Socialement Responsable et finance solidaire : une nouvelle Ethique pour gérer votre Epargne Salariale

Février 2021 N°13



**Nadia ZAK-CALVET**  
DSC Adjointe UES Orange  
En charge de l'Épargne Salariale



**Arnaud Vilain**  
Président du conseil de Surveillance Dynamis Solidaire

### EDITO

#### Développement des Investissements Socialement Responsables (ISR) et solidaires en France.

Les 144 milliards de l'épargne salariale sont des ressources pour développer de l'investissement responsable, en France selon l'AFG (Association Française de la Gestion Financière) progression de ces encours en 2019 : Pour les fonds ISR près de +15% atteignant 23 Mds€. Pour les fonds solidaires près de +22% en 2019 soit 9,7 Mds. Cela reflète l'intégration par les investisseurs des évolutions sociétales, environnementales pour changer le monde de demain ...

Nadia Zak-Calvet

Depuis la promulgation de la loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte) le 22 mai 2019 de nouvelles dispositions permettent, entre autres, de repenser la place de l'entreprise dans la société, d'encadrer et de favoriser la transparence sur les rémunérations au sein des grandes entreprises et également d'assurer un investissement financier dans l'économie réelle.

Concernant l'investissement, cette loi vise à développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en réformant par exemple le label ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), ou en permettant dans le cadre des plans d'épargnes retraite des entreprises, d'offrir des fonds investis en entreprises ESUS.

Cette tendance a débuté dans les années 70 avec une première structuration basée sur des critères éthiques et d'exclusions de certains domaines favorisant une économie plus durable et plus équitable. Le développement s'est accéléré dans les années 80 aux États-Unis et dans les années 90 en France. Le rapport Brundtland publié en 1987, marque une étape décisive pour l'investissement socialement responsable en proposant la définition suivante : " Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs."

Un tournant décisif s'opère en avril 2006, les Nations Unies ont adopté les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Il s'agit de principes auxquels peuvent se conformer les investisseurs qui souhaitent intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles d'investissement.

Depuis 2006 l'accélération de l'investissement en finance solidaire est très forte. On estime aujourd'hui que celle-ci représenterait 15% de l'encours global de la finance mondiale.

#### Bien distinguer la finance solidaire de l'ISR :

- La finance solidaire permet d'investir dans des associations ou des entreprises non cotées solidaires à forte utilité sociale et environnementale, qui souvent sont absentes des circuits financiers classiques. Ex : projets d'insertion ou de lutte contre l'exclusion.... Un fond solidaire investit généralement 5 à 10% de son actif dans des entreprises et associations solidaires à impact social.
- L'Investissement Socialement Responsable (ISR) permet le financement d'entreprises ou d'États en intégrant des critères extra-financiers (**Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**) en complément de la recherche de performance financière.

Le fonds Dynamis solidaire du PEG d'Orange est géré selon cette méthodologie ISR avec 4 critères ESG :



# #3 AGIR POUR PROTÉGER ET PILOTER L'ÉPARGNE SALARIALE

## Le Fonds Dynamis Solidaire au sein du PEG Orange, un exemple réussi de performance de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) et solidaire :

Au sein du Plan Épargne Groupe Orange, nous disposons d'un fond diversifié : Dynamis Solidaire investi majoritairement en actions et obligations de la zone euro qui vous permet d'investir dans des entreprises solidaires ou de soutenir des activités de nature solidaire.

### Points clés du fonds :

- Le fonds est géré par la société de gestion d'actifs du Groupe Crédit coopératif : Ecofi investissements.
- Un conseil de surveillance constitué de façon paritaire des membres des organisations syndicales et de la direction.  
**La présidence du conseil de Surveillance Dynamis Solidaire est exercée par Arnaud VILAIN (CFDT) :**  
Il a pour rôles principaux la revue et le contrôle avec le gérant des performances, le respect du règlement du fond, les propositions d'amélioration du fonds ...
- Encours au 31/12/2020 supérieur à 132 millions €
- Profil de risque : 5 sur une échelle de 7
- Performance annuelle de +15,41% en 2020 et +26,91% en 2019
- Performance du fonds depuis sa création le 15 février 2010 : +122,33%

L'allocation des actifs se répartit comme suit :

Type d'actif	Part de l'actif	Détail des investissements
Actions de la zone Euro	Entre 60% et 70%	Thème du développement durable notamment climat / efficacité énergétique, production d'énergie renouvelable, traitement des déchets, cycle de l'eau, biodiversité)
Obligations de la zone Euro	entre 30 % et 40	émises par les Etats ou par des entreprises privées de la zone Euro, sélectionnées en fonction de critères ISR (environnementaux, sociaux et de gouvernance)
entreprises non cotées à forte vocation sociale et environnementale ayant reçu l'agrément d' « entreprise solidaire »	Entre 5% et 10%	- l'emploi (insertion, création), ex : création d'entreprises par des demandeurs d'emploi - le logement, ex : acquisition de logements pour des personnes à faibles revenus - le handicap, ex : une meilleure insertion économique et sociale des personnes handicapées - l'environnement, ex : protéger et valoriser des espaces naturels - la solidarité internationale...

Quelques exemples d'investissements récents : villages vivants : accompagnement de commerçants pour dynamiser des villages.

Sont à l'étude des dossiers pour des investissements futurs tels que :

- Envie autonome : entreprise d'insertion basée sur le recyclage, et sur le domaine de la santé (économie circulaire).
- Les anges jardins : jardins d'insertion.
- Beta Énergie : énergie bois locale (chauffage collectif au bois dans un bourg – créé un circuit fermé).

## AGENDA ORANGE

### Échéances 2021 de l'Épargne Salariale :

**18 février 2021** : Publication des résultats annuels 2020 d'Orange SA

**1er au 14 mars 2021 inclus** : 1ère période d'arbitrage du PEG de l'année

**29 mars au 30 avril 2021 inclus** : période d'interrogation des porteurs de parts du fonds Cap 'Orange Garanti 2016 du PEG en vue du débouclage de la garantie du 31 mai 2021

**18 mai 2021** : Assemblée générale des actionnaires

**25 mai au 7 juin 2021 inclus** : 2ème période d'arbitrage du PEG de l'année

**13 au 26 septembre 2021 inclus** : 3ème et dernière période d'arbitrage du PEG de l'année (période prévisionnelle)

## BIENTÔT CHEZ VOUS



**JEUDI 18 mars Conférence-Débats**

**Quelle stratégie pour faire remonter le cours de bourse ?**

**Session 1 : 18 mars 13H30-14H30**

**Session 2 : 18 mars 15H00-16H00**

La **CFDT** Orange continue à communiquer via l'application mobile, [notre site intranet](#), les réseaux sociaux et nos Newsletters.

Pour aller plus loin, discuter, poser une question, recevoir les tracts sous forme électronique vos contacts CFDT Orange sont :

[nadia.zakcalvet@orange.com](mailto:nadia.zakcalvet@orange.com)

[eric.rappe@orange.com](mailto:eric.rappe@orange.com)



ADHÉREZ À LA CFDT !



Vous recevez ce courrier électronique parce que vous êtes abonné à notre Newsletter CFDT

Vous pouvez vous désinscrire en cliquant sur ce lien : [se désabonner](#)